



[romeurope94@gmail.com](mailto:romeurope94@gmail.com)

contact : Aline POUPEL 06 74 63 44 44

## EXPULSION DU BIDONVILLE PARC DES LILAS

20 août 2020 – 6 heures 30

Nous étions une trentaine de citoyens-nes présents sur le bidonville allée des Monis à Vitry sur Seine où vivaient encore jusqu'au 19 août 2020 environ 200 personnes roumaines, moldaves et ukrainiennes.

Lorsque nous sommes arrivés-es nous avons constaté que les familles qui vivaient là depuis 14 mois avaient quitté les lieux, hier en début de soirée, vraisemblablement sur la pression des policiers, comme cela se fait habituellement, malgré les dénégations de la Préfecture.

Dans la précipitation les familles ont laissé des cartables, des couches de nourrissons, des poussettes en bon état et nombre d'affaires personnelles.

En milieu de matinée nous avons pu reprendre contact avec deux familles et faire le lien avec les services de la DRILH. Ce soir à notre connaissance deux familles sont hébergées en hôtel, ce qui représente 9 personnes dont 5 enfants.

Les services de la DRIHL se sont étonnés du départ des familles nous faisant remarquer qu'ils avaient dressé une liste de 64 personnes à héberger pour 7 jours et reprochent aux familles leur « manquement ». En plus de subir la pression policière pour quitter le bidonville, les familles sont doublement coupables de ne pas se faire expulser dans les règles de l'art ! **Nous rappelons qu'une proposition de mise à l'abri à l'hôtel pour 7 jours n'est pas un logement stable et pérenne**

Quoi qu'il en soit, nous dénonçons fermement ces procédés qui font pression sur les familles pour qu'elles anticipent l'expulsion, d'autant plus que le contexte sanitaire actuel augmente la situation de vulnérabilité des personnes.

Comme d'habitude les critères définis par la préfecture pour l'hébergement des familles sont en inadéquation par rapport à la réalité des situations. Ni la scolarité des enfants, ni le travail ne sont pris en compte dans le choix des mises à l'abri et les familles se retrouvent à la rue, en situation d'errance, jusqu'à trouver un nouveau lieu d'où elles seront à nouveau expulsées dans quelques mois.

Sur ce lieu des nourrissons étaient suivis par les PMI de la ville et certains enfants bénéficiaient d'un suivi particulier.

Contrairement à ce que prétend le Cabinet du Préfet, sur ce lieu de vie 37 enfants étaient scolarisés et sont attendus dans les écoles et les collèges de la ville dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**Les situations qui vont découler de cette expulsion sont inacceptables.**

Pour l'État la priorité n'est pas l'individu et sa condition humaine encore moins son parcours d'insertion.

Notre lutte pour l'accès aux droits des personnes n'a pourtant rien d'illégal. Nous ne sommes pas des hors la loi car nous nous appuyons sur des textes de lois de notre pays, entre autre la loi L.345 2-2 et L.345 2-3 du Code social qui stipule que

*« toute personne sans abri en situation de détresse médicale, physique, psychique et sociale a accès à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence. Cet hébergement d'urgence doit lui permettre dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène (... )»*

Nous revendiquons pour toutes les personnes qui vivent en bidonville une mise à l'abri inconditionnelle digne et durable. Et en attendant un véritable plan d'accueil en hébergement des familles en situation de mal-logement, nous demandons l'arrêt des expulsions qui jettent à la rue des familles fragiles et désespérées.

Il n'est pas possible dans notre pays aujourd'hui de continuer à marcher dans les rues des villes et croiser des familles sur les trottoirs dans un grand dénuement.

Aline POUPEL  
Marie Claire GOURINAL

Collectif Romeurope 94